Le Journal de Gien du 29 octobre 2009

Réformes des collectivités territoriales

Les opinions croisées des sénateurs Doligé (Ump) et Sueur (PS)

En présentant sa réforme des collectivités territoriales (voir notre précédente édition), Nicolas Sarkozy a lancé un débat de fond qui va mobiliser les élus, mais aussi les français concernés au premier chef, pendant de long mois.

Parmi les premières réactions figure celle de Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, mais aussi ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales de 1991 à 1993. A ce titre, on peut estimer que le seul parlementaire de gauche du Loiret, également ancien maire d'Orléans, sait de quoi il parle.

Jean-Pierre Sueur : non à une recentralisation déguisée

Renvoyant les détails du projet de réforme au débat parlementaire, Jean-Pierre Sueur fait sept remarques. Tout d'abord, un constat : « *que des réformes soient nécessaires, c'est évident. Je ne suis pas un adepte du statu quo. Mais il faut améliorer la décentralisation et non pas recentraliser, ce qui serait un retour en arrière* ».

Jean-Pierre Sueur désapprouve en revanche « *la campagne menée au plus haut niveau de l'Etat consistant à mettre en cause les élus locaux, qui seraient coûteux et dispendieux. Il y a 550000 élus locaux en France. Les Français savent qu'ils sont dévoués et proches du terrain. Et quand on voit les niveaux d'endettement respectifs de l'Etat et des collectivités locales, on mesure que les secondes n'ont pas forcément de leçons à recevoir du premier* ». Pour lui, la fusion des élus des départements et des régions, fait « *sans précédent historique ni équivalent géographique* », engendre « *une grande confusion* ».

En ce qui concerne le point, fondamental, des ressources des collectivités, Jean-Pierre Sueur considère que « *les réformes annoncées et celle de la taxe professionnelle auront pour conséquence d'accroître encore la part des dotations de l'État dans les ressources des collectivités locales. C'est un choix recentralisateur et contraire à la Constitution* ». Cette dernière a été modifiée et stipule que « *les ressources propres des collectivités locales doivent rester significatives* ». En outre, remarque-t-il « *depuis des décennies, les compensations de l'État évoluent inéluctablement à la baisse et ne compensent bientôt plus les recettes retirées à ces collectivités* ».

Le sénateur Sueur relève ce paradoxe : « *alors que les dotations de l'État ne cessent de croître, la péréquation entre collectivités est toujours notoirement insuffisante* ». Prenant l'exemple des communes, il constate qu'il n'y a pas « *une juste redistribution des ressources entre collectivités* ». Il faut donc « *plus de justice... pour les collectivités comme pour les ménages* ».

Concernant ces derniers, il ajoute : « *La fiscalité locale des ménages est notoirement injuste. Mais je ne vois, dans la loi de Finances pour 2010, aucune mesure permettant de traduire dans les faits les innombrables effets d'annonce à nouveau réitérés sur la nécessaire réforme de la fiscalité locale* ».

En revanche, « *il est bien d'achever la réforme de l'intercommunalité* » qui doit se faire « *– y compris dans les agglomérations urbaines – dans le respect des communes et en développant la démocratie* ». Dans ce domaine qui touche au mode d'élection, il rappelle que « *les modes de scrutin à deux tours font partie de nos traditions démocratiques. Ils sont tout à fait compatibles avec une juste représentation des différentes sensibilités* ».

Dès lors, et sachant qu'« *aucun parti politique n'a inscrit dans son programme le scrutin à un tour* » pourquoi, ce qui n'est pas « *sans risque* » inventer « *des modes de scrutin pour des raisons purement circonstancielles* » ?

Eric Doligé : une révolution à négocier

Sénateur Ump, et président du Conseil général du Loiret, Eric Doligé est « *globalement très favorable à la réforme des collectivités territoriales mais aussi globalement très vigilant* ». Pour lui, « *l'avenir des collectivités va se jouer sur un an* », période qui devrait être riche en échanges et en débat.

Car cette réforme « *est une révolution en marche mais elle va se négocier* ». Se négocier mais aussi s'expliquer, car il faudra aussi faire œuvre de pédagogie pour apaiser les inquiétudes. Celle-ci portent déjà sur la notion de conseillers territoriaux, qui se substitueront aux conseillers généraux et régionaux, et à leur mode d'élection. Eric Dolage note que les conseillers régionaux, élus sur des listes, ont souvent échoué au suffrage universel direct ce qui attiserait certaines craintes.

Mais par ce biais, on réduira de 50 % le nombre d'élus régionaux et départementaux (3000 au lieu de 6000). En conséquence l'élu aura plus de poids et de pouvoir. Il n'empêche que rien n'est dit pour les élus des autres collectivités, de loin les plus nombreux puisqu'on en compte – au total – près de 530000 pour toute la France ! Il faudra « *réfléchir au problème du nombre d'élus* », reconnaît le sénateur Doligé.

Le problème de fond reste celui des compétences et de leur répartition. « *Quand on les éclaircit, on a des services qui ne sont plus indispensables alors qu'ils font doublons actuellement* » explique en substance Eric Doligé. Cette clarification est porteuse de gains financiers, on parle de 20 % de budgets qui se superposent en région, mais aussi en termes de temps et d'énergie. « *La gestion devient plus rapide, efficiente et permanente, ce qui est source d'économies aussi* ».

Eric Doligé conclut : « *cette simplification va au-delà de l'affichage des 20 % qui est démagogique. Il y a un vrai travail de fond à faire. Il faut y aller* ».

Martial Poncet

Phoca PDF